TC Roquebrune
Impasse des Anges - 83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS
Téléphone : 04-94-45-47-41 ~ Mail : tennisroquebrune@gmail.com ~ www.tennisroquebrune.fr

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 17 OCTOBRE 2026

PROCES-VERBAL

Le TC ROQUEBRUNE a convoqué les adhérents, ayant qualité de l'être, à cette AGE ayant pour point unique à l'ordre du jour :

- **Révision des statuts de l'Association**

Ont donc été convoquées 379 personnes dont 231 étaient présentes ou représentées.

À l'ouverture de la séance M. Cyril COMES, membre du Comité de Direction précédent, prend la parole. Il dénonce la qualité d'adhérents actifs, des membres du Comité de Direction en poste, arguant qu'ils ne se soient pas acquittés du paiement de leurs adhésions. Il remet en cause leur présence à cette Assemblée et leur habilitation à la tenir.
Il lui est répondu,

- Que l'adhésion gratuite des membres d'un CODIR a été instaurée par le Comité de Direction précédent, dont il était Trésorier.
- Que le Comité actuel a maintenu cette disposition, sachant que les membres se sont acquittés de leurs licences pour le montant global, y compris la part revenant au club (Cf Réunion Codir du 02/12/2025).

La Secrétaire de bureau appelle au calme. Elle indique que les personnes ne souhaitant pas assister à cette Assemblée sont libres de la quitter, que celles qui veulent contester le bien-fondé de cette instance peuvent le faire, en respectant les procédures adaptées, c'est leur droit.

Le calme étant revenu, aucune personne n'ayant quitté l'Assemblée, le Président Bruno GUELI prend la parole, et expose :

- que le point essentiel de la révision des statuts (document joint aux convocations) porte sur l'activité du club. Les statuts précédents, datant du 24/10/2015, ignoraient les activités de Padel et Pickleball apparues depuis. Les autres révisions concernent des points bénins dont le changement d'adresse...
- Qu'il était donc impératif d'ajouter ces deux nouvelles activités à celle du Tennis.

Il est demandé s'il y a des observations particulières sur les textes de ce projet de nouveaux statuts. Aucune observation n'est émise de la part des adhérents.

Il est demandé à l'Assemblée s'il y a des personnes « contre » l'adoption de ces nouveaux statuts, aucune main ne se lève.
Il est demandé à l'Assemblée s'il y a des personnes pour une « abstention » quant à l'adoption de ces nouveaux statuts, aucune main ne se lève.

Les nouveaux statuts sont donc adoptés à l'unanimité par les personnes présentes ou représentées.

Une observation est émise par M. Robert MASSON, invité en sa qualité de représentant du Conseil Municipal. Celle-ci porte sur le renouvellement du Comité de Direction. M. MASSON indique qu'un Comité de Direction susceptible de changer chaque année, dans sa globalité, n'assure pas un partenariat assez solide pour des engagements avec la commune. L'association ne peut pas définir une politique à moyen ou long terme dans cette situation et qu'il serait plus favorable pour le TC de revoir cette disposition statutaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Roquebrune sur Argens, le 21/10/2026

Le Président	La Secrétaire	Le Trésorier
B. GUELI	A. VIGOURT	B. LORAS